
Date de Convocation

26/05/2026

Date d’Affichage

27/05/2026

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice 19

Présents 19

Votants 19

OBJET :

**Extension de la
délibération du RIFSEEP
aux contractuels**

L’an deux mille vingt-six, le 2 juin à 19h00

Le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni dans la Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Xavier GIRARD, Maire d’Ennevelin

Etaient présents : Xavier GIRARD, Aurore AUVERT, Olivier DUBREUCQ, Valérie DEVENDEVILLE, Fabrice DALLA COSTA, Emilie VANDERBAUWEDE, Eric LAUWAGIE, Olivier TYTGAT, Jean-Michel HAVEZ, Amadou DRAME, Hélène FOUACHE Isabelle RAUWEL, Manuel DELMOTTE, Anne DAMIE, Chloé BRADIER, Nicolas CASTANO, Maxime POUSSET, Florence MAMPAEY, Pernelle VANUXEM

Secrétaire de séance : Pernelle VANUXEM

Le Conseil Municipal,

Vu l’article L 712-1 du Code général de la Fonction Publique ;

Vu les articles L 714-4 à L 714-13 du Code général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 modifié pris pour l’application du premier alinéa de l’article 88 de la loi du 26 janvier 1984 ;

Vu le décret n° 2010-997 modifié du 26 août 2010 relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l’État et des magistrats de l’ordre judiciaire dans certaines situations de congés ; (à viser selon le choix de la collectivité) ;

Vu le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 modifié portant création d’un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l’expertise et de l’engagement professionnel dans la fonction publique de l’État ;

Vu le décret n° 2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l’appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux ;

Vu l’arrêté ministériel du 27 août 2015 modifié pris pour l’application de l’article 5 du décret n° 2014-513 portant création d’un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l’expertise et de l’engagement professionnel dans la fonction publique de l’État ;

Vu les délibérations en date du 9 novembre 2016 et du 22 novembre 2017 par lesquelles avait été mis en place le nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP) pour l’ensemble des filières,

Vu la délibération du 5 juin 2019 par laquelle les montants plafonds avaient été modifiés.

Vu la délibération du 21 novembre 2023 par laquelle ont été ajoutés les grades de Technicien et de Rédacteur,

Vu l’avis du CST en date du 18 mai 2026,

Monsieur le Maire rappelle que la délibération d'instauration du RIFSEEP sur la commune d'Ennevelin prise le 9 novembre 2016 avait précisé que ce régime indemnitaire s'adressait uniquement aux agents titulaires et stagiaires à temps complet, à temps non complet et à temps partiel.

En raison des mouvements de personnel en cours et à venir, il est proposé d'étendre la possibilité d'attribuer ce régime indemnitaire à tous les contractuels, quel que soit le motif de recrutement, et ce dès le début du contrat.

Il est entendu que l'autorité territoriale décide au cas par cas de l'attribution ou non de ce régime indemnitaire.

Ainsi, et après avis favorable du CST du 18 mai 2026, il est proposé au conseil municipal :

- D'appliquer les mêmes dispositions aux contractuels qu'aux titulaires
- Quel que soit le motif de recrutement et ce dès le début du contrat
- De mettre en œuvre ces nouvelles disposition à compter du 15 juin 2026

Ces nouvelles dispositions concernant les bénéficiaires du régime indemnitaire sont approuvées à l'unanimité par 19 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions.

Fait et délibéré à Ennevelin,
Le 2 juin 2026,
Le Maire,
Xavier GIRARD



Secrétaire de séance
Pernelle VANUXEM

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke, positioned below the name 'Pernelle VANUXEM'.